Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260710-DE26_94-DE

DÉLIBÉRATION

DEPARTEMENT D'ILLE-ET-VILAINE
VILLE DE BETTON
Registre des délibérations du conseil municipal

SEANCE DU 08/07/2026

Date de la convocation : 2 juillet 2026
Nombre de conseillers en exercice : 33

Le 8 juillet 2026 à 20h30, le Conseil Municipal de la Ville de BETTON, régulièrement convoqué en séance ordinaire, s'est réuni au lieu habituel de ses séances, sous la présidence de François BROCHAIN, Maire.

PRÉSENTS (29) : F. BROCHAIN, Maire, V. FRABOT, F. MIGNON, S. CHERIF, T. FELIX, A. AMAR, K. LEPINOIT-LEFRÊNE, G. JOSSELIN, S. ROUILLARD, Adjoints,
F. CABEDOCE, C. CACHEUX, M. DELASSUE, E. DELPY, A. DEWAS, P. DOUDARD, C. DUBOST, A. GORCE, S. LABOUX MORIN, O. LE MOIGN, J.-Y. LOURY, C. MORIN SAUVÉE, P. NAVELLOU, N. RAOULT, N. ROUSSELOT, A. BIDAULT, P. CORNICHET, N. JAOUEN, S. LAPIE, M. PARAIRE, conseillers municipaux.

ABSENTS EXCUSÉS (4) : S. HILLION, H. KERIVEL, E. PIRET, T. TOTO-ZARASOA

PROCURATIONS DE VOTE (4) : K. LEPINOIT-LEFRÊNE (S. HILLION), E. DELPY (H. KERIVEL), C. DUBOST (T. TOTO-ZARASOA), N. ROUSSELOT (E. PIRET)

P. DOUDARD a été nommé en qualité de secrétaire de séance.

N°	Intitulé de la délibération	Rapporteur
26-94	ACQUISITION FONCIER SNCF - RUE DE LA HAMONAIS	**MAIRE**

VU le Code Général des Collectivités Locales (CGCT) ;

VU la délibération du Conseil municipal n°25-19 du 12 mars 2025 portant évolution des participations du contrat de concession de la ZAC de la Plesse ;

CONSIDERANT la nécessité d'améliorer les conditions de sécurité sur la rue de la Hamonais au regard de l'évolution prévisionnelle des flux de circulations automobiles, cycles et piétons en raison de la montée en charge progressive de la ZAC de la Plesse ;

CONSIDERANT l'accord de la SNCF en date du 10 novembre 2025 pour la cession foncière à la Ville de BETTON d'une bande d'environ 10m de largeur à prendre sur toute la longueur de la parcelle cadastrée section AL399 afin d'y aménager une voie pour les modes doux en contrebas de la voirie actuelle ;

CONSIDERANT l'avis du Domaine en date du 9 décembre 2025 sollicité par la SNCF évaluant la valeur vénale de ce foncier à 10€HT/m² pour une surface maximale de 1 600m² ;

CONSIDERANT que la Ville de BETTON devra supporter la charge des frais de cession, de bornage, de TVA, de démolition de l'abri vélos implanté sur l'emprise à céder, de restitution d'une clôture et d'un portail d'accès au site restant appartenir à la SNCF ;

CONSIDERANT la proposition de découpage foncier, sur la base d'une esquisse technique de projet réalisée par la direction de la voirie de RENNES Métropole, évaluant l'emprise à acquérir à environ 1 473m² ;

Envoyé en préfecture le 10/07/2026
Reçu en préfecture le 10/07/2026
Publié le
ID : 035-213500242-20260710-DE26_94-DE

CONSIDERANT l'avis favorable de la Commission Aménagement du Territoire, Mobilités et Vie économique du 24 juin 2026 ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal décide :

- **DE VALIDER** l'acquisition foncière ainsi présentée ;
- **D'AUTORISER** M. Le Maire à signer tous documents afférant à l'acquisition de cette emprise foncière d'environ 1 473m², à préciser après bornage ;
- **D'INSCRIRE** au budget les enveloppes nécessaires au financement des conditions de la vente, à savoir la démolition de l'abri vélo existant, la pose d'une clôture et d'un portail sur la future limite de propriété.

Mise aux voix, la délibération est adoptée à l'unanimité.

A BETTON, LE 8 JUILLET 2026

Le Secrétaire de séance,

Patrick DOUDARD

Le Maire,

François BROCHAIN